

PRÉSENTATION DU BUDGET 2018

Chères Sergentoises, chers Sergentois,

Je suis heureux de vous présenter le budget municipal pour l'année 2018, le premier de votre conseil de ville nouvellement élu.

Le fait de devoir procéder à la préparation du budget municipal alors que les membres du conseil prennent connaissance des dossiers et tentent de maîtriser leurs nouvelles fonctions représente un défi majeur qui a été facilité grâce à l'aide et l'expérience de l'équipe en place.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la hausse des coûts de certains services tels le déneigement et la voirie combinée à nos objectifs d'amélioration des conditions du lac nous ont menés à prendre certains risques dans l'élaboration de ce budget de 1^e année et à faire des choix quant au programme d'investissement.

Ainsi pour 2018, nous vous présentons un budget équilibré de 1 285 000 \$.

Les revenus :

- La taxation rapporte un montant de 832 000 \$ en hausse de 1.8 % par rapport au budget de l'an dernier.
- Les transferts des divers programmes gouvernementaux représentent une somme de 329 000 \$ en baisse de 11 %, celle-ci est attribuable en grande partie au programme de la taxe d'accise dont les crédits, sur le plan triennal, se terminent en 2018.
- Les autres revenus provenant des permis et des services augmentent de 12 000 \$ pour atteindre 124 000 \$ en raison du nombre croissant des demandes de vidanges de fosses à chaque année.

Les dépenses, voici un bref sommaire des prévisions :

- Les dépenses administratives prévues sont de 235 000 \$ en baisse de 1.7 %. Cette diminution est attribuable, en premier lieu, aux récentes dispositions pour les avis publics que permet la nouvelle loi visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité; un nouveau règlement sera adopté à cet effet par le conseil en janvier. Deuxièmement, elle est due au fait qu'il n'y a pas de prévision d'élection ou de référendum en 2018.

Le conseil planifie aussi de revoir, avec le personnel, l'ensemble des processus administratifs en place afin de réduire les coûts reliés à la gestion des permis et de la facturation. Le mode de distribution du journal Le Jaseur sera aussi revu afin de réduire les coûts des envois postaux.

- Nos dépenses pour la sécurité publique sont estimées à 156 000 \$ en hausse de 4.2 %. L'achat du camion-pompe qui permet l'intervention, en espace difficile d'accès par les services d'incendie de la Ville de Saint-Raymond, est le principal facteur expliquant cette hausse.
- Le budget de la voirie et du déneigement s'élève à 255 000 \$ soit une hausse de 26.4 % par rapport à l'an dernier. Le contrat de déneigement justifiant presque à lui seul la hausse des coûts.

Nous travaillons présentement à l'analyse et l'élaboration de divers scénarios afin de contenir les coûts pour l'avenir. Quant au déneigement des rues privées, nous avons maintenu l'entente des années passées pour

2018 et, là encore, nous envisageons divers plans pour le futur afin de rendre l'aide municipale octroyée plus équitable pour l'ensemble des propriétaires localisés sur des rues privées.

- En ce qui concerne l'hygiène du milieu, le budget est accru de 4.4 % à 148 000 \$. Cette hausse représente l'augmentation du nombre de vidanges des fosses périodiques qui est constatée depuis les dernières années et la hausse de 2 400 \$ de notre quote-part à la Régie régionale pour le traitement des matières résiduelles.
- Nous augmentons notre budget d'urbanisme de 12 000 \$, soit 18 %. Cette somme représente notre investissement versé à la CAPSA pour la mise en place et la gestion de la table de concertation pour le bassin versant de Lac-Sergent. Si nous voulons avoir un impact réel sur l'environnement du lac, nous devons impliquer l'ensemble des intervenants du milieu. À la lueur des succès que cet organisme a obtenus dans d'autres municipalités de la MRC, nous croyons qu'il est le mieux placé pour nous accompagner dans la réalisation d'actions concrètes pour le lac.
- Le budget des loisirs est accru de 4.7 % à 72 000\$. Nous poursuivons le soutien à l'Association nautique en maintenant la contribution annuelle de 30 000 \$ et en assumant les frais reliés à la gestion du club nautique qui ont été accrus en 2017.
- Les frais de financement des emprunts s'élèvent à 71 000 \$.

La Ville prévoit investir près de 269 000 \$ dans ses diverses infrastructures en 2018.

Compte tenu de la hausse des coûts de la construction du garage municipal, le conseil a décidé de reporter celle-ci à plus tard. La Ville centralisera ses investissements pour l'amélioration de la chaussée et de la gestion des eaux de surface de certaines rues. Elle procédera à des rénovations sur les bâtiments du club nautique et de la chapelle, nouvellement acquise.

- Pour le club nautique, un montant de 15 000 \$ est prévu pour l'amélioration des toilettes et l'accroissement des capacités d'entreposage des équipements.
- Pour la chapelle, nous travaillons étroitement avec les divers paliers gouvernementaux pour l'obtention de subventions importantes en vue de sa transformation afin qu'elle puisse être utilisée par la population pour diverses activités. Un comité de citoyens est d'ailleurs en formation afin de présenter diverses options potentielles à la population en cours d'année. Si nous désirons pouvoir utiliser celle-ci pleinement et se qualifier éventuellement aux divers programmes, la Ville doit, entretemps, investir dans la mise en place des services de base (eau, toilettes) et faire quelques réparations mineures. Un montant de 60 000 \$ a été prévu à cette fin.

Concernant le compte de taxe, le conseil de ville a décidé de procéder à certains changements. Ainsi les taxes de services reliées à l'éclairage et aux loisirs seront intégrées à même le taux de base de la taxe foncière.

Quant aux taxes de services restantes, elles subiront les modifications suivantes en 2018 :

	2017	2018
Ordures	111.50 \$	111.75 \$
Déneigement	198.00 \$	260.00 \$
Évaluation	35.70 \$	47.50 \$
Emprunt Égout	113.00 \$	115.00 \$

Il n'y aura aucun changement pour la taxe de service de vidange des fosses septiques.

Le taux de base de la taxe foncière passera de 0.44 ¢ par 100 \$ d'évaluation en 2017 à 0.455 ¢ en 2018.

Pour la résidence moyenne de Lac-Sergent dont l'évaluation est 309 972 \$ le compte de taxe passera de 1 927 \$ à 1 945 \$ soit une augmentation de 18 \$ ou 0.99 %.

Afin de vous permettre de mieux visualiser l'impact des changements, le tableau suivant identifie l'augmentation et le nombre de propriétés touchées suite aux modifications faites à la taxation en 2018.

Variation vs 2017	Unités
Entre -20 et 0 \$	29
Entre 0 et 30 \$	352
Entre 30 et 60 \$	94
Entre 60 et 100 \$	32
Entre 100 et 130 \$	15
Total	522

Compte tenu des annonces faites par le gouvernement provincial concernant la taxe scolaire, tous les citoyens de Lac-Sergent bénéficieront donc d'une diminution de leur fardeau fiscal lié à leur propriété en 2018.

La Ville présentera en début d'année 2018 son programme d'encadrement pour la mise aux normes des installations septiques des résidences isolées; celui-ci est exclu de ses prévisions budgétaires. Il fera l'objet d'un programme particulier et d'une présentation distincte aux citoyens concernés.

Conformément aux modifications apportées par la nouvelle Loi visant à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité, les résultats de 2017 ainsi que la situation financière de la Ville seront dévoilés vers le mois de mai, dès que les états financiers validés auront été remis par la firme comptable.

Sincères salutations,

Yves Bédard

Maire de la Ville de Lac-Sergent

Le 11 décembre 2017